

L'Institut des Jeunes Sourds 92 est un établissement médico-social qui accueille des enfants et des adolescents de 3 à 20 ans déficients auditifs et pouvant présenter des troubles et/ou des handicaps associés. Il accueille également des jeunes présentant des Troubles Spécifiques de Langage et des apprentissages.

Il est agréé par arrêté de l'Agence Régionale de Santé, agit selon la réglementation du secteur et est financé par l'assurance maladie.

L'IJS 92 dispose de 120 places, dont 60 en internat. Son recrutement est régional, il est inscrit dans les équipements médico-sociaux de l'Ile-de-France en faveur des jeunes déficients auditifs.

L'IJS et son équipe pluridisciplinaire

- Enseignants spécialisés dans la déficience auditive.
- Enseignants techniques spécialisés.
- Éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs.
- Éducateurs techniques et sportifs
- Professionnels de santé :
 - Orthophonistes.
 - Ergothérapeute.
 - Psychomotricien.
 - Orthoptiste.
 - Psychologues.
 - Infirmier.
 - Médecins.
- Interprètes en Langue des Signes Française (LSF).
- Codeurs en Langue française Parlée Complétée (LfPC).
- Assistant du service social.
- Chargé de suivi et d'insertion.
- Veilleurs de nuit.
- Personnels administratifs et des services généraux.
- Personnels d'encadrement et de coordination.



ADMISSION

- Orientation du jeune notifiée à l'IJS 92 par la MDPH
- Dossier d'admission étudié en commission pluridisciplinaire
- Période éventuelle d'observation, de bilan et d'évaluation
- Validation du projet du jeune
- Information de la MDPH de l'avis d'admission

Parcours classique

Les jeunes accueillis peuvent suivre une scolarité « classique » de la maternelle au lycée professionnel avec accompagnements spécifiques et des adaptations en soutien aux apprentissages. Ils intègrent une classe annexée dans différents établissements scolaires de Bourg-la-Reine et des alentours. Ils sont encadrés par des enseignants

spécialisés et des éducateurs :

- en maternelle et en élémentaire
- en Collège
- en lycée professionnel
- à l'IJS 92 pour les classes de SEGPA
- à l'IJS 92 pour les préparations aux CAP.

Selon son évolution et son rythme, le jeune peut de surcroît intégrer une classe de son âge et de son niveau pour l'enseignement de certaines matières.



Parcours adapté

Les jeunes présentant des difficultés sévères ou persistantes d'apprentissage, pas ou peu d'accès à l'écrit, déficit attentionnel, fatigabilité, problèmes individuels ne permettant pas une scolarité classique, suivent un parcours adapté dans l'IJS 92 en Classes Tremplin de 11 à 15 ans et en Classes Tremplin Pro de 15 à 20 ans. Ces classes sont encadrées et animées par des enseignants spécialisés et des éducateurs.

Pour les deux parcours (classique et adapté) : Les suivis médicaux, les soins et les actes de rééducation sont réalisés dans le lieu de scolarisation du jeune selon un emploi du temps établi en début d'année scolaire.

Service de suivi et d'insertion

Ce service est assuré conjointement par la Chargée d'insertion et l'Assistante Sociale de l'IJS 92. Elles assurent l'accompagnement des élèves 3 ans après leur sortie de l'établissement. Leur objectif est de faciliter l'insertion sociale et professionnelle du jeune futur adulte et citoyen.

L'internat à l'IJS

C'est un internat de semaine du lundi au vendredi, ouvert aux jeunes de 11 à 20 ans avec un retour possible au domicile le mercredi. L'accompagnement dans les activités est assuré par des éducateurs de 16h30 à 23h00, ensuite deux veilleurs sont présents la nuit.

Le jeune trouvera :

- des activités éducatives,
- des activités de loisirs et des sorties,
- la poursuite du développement des capacités d'autonomie et de socialisation.



Un projet individualisé d'accompagnement est proposé à chaque jeune admis à l'IJS et à sa famille. Il s'inscrit dans une dynamique de progression, d'ouverture avec une participation active attendue des familles.

- Épanouissement harmonieux des enfants et des jeunes
- Scolarisation en milieu ordinaire ou dans l'IJS 92 selon la classe d'âge et le niveau
- Acquisition et renforcement des techniques palliatives de communication.
- Développement des compensations sensorielles
- Soins et rééducations
- Accompagnement dans le projet d'insertion et d'orientation

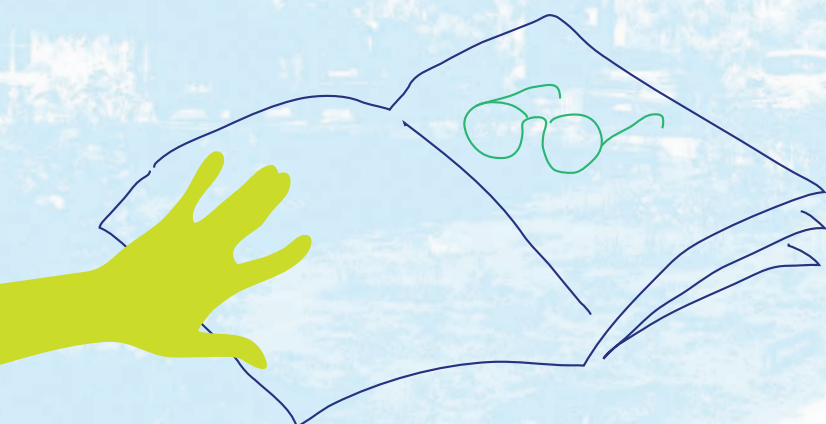
- Bilan trimestriel
- Bilan à l'occasion des stages préprofessionnels
- Évaluation annuelle du projet individualisé

1 Déficient auditif et visuel

L'équipe, formée en basse vision, est à l'écoute du jeune et de sa famille. Elle propose des accompagnements spécifiques et personnalisés : rééducations, adaptations dans les apprentissages et dans le quotidien mais aussi des groupes d'échanges avec des jeunes sourds - malvoyants.

2 Pôle d'Analyse des Ressources Cognitives (PARC)

Les missions principales du PARC sont l'évaluation et la mise en œuvre de préconisations à partir de la compréhension des mécanismes qui entravent les processus d'apprentissage. Trois fois par an, l'équipe bénéficie du concours d'un médecin de Médecine Physique et de Réadaptation, formatrice en neuropsychologie, sous forme de supervision de l'équipe et d'actions de formation.



5, rue Ravon - BP 15
92340 Bourg-la-Reine
Tel : 01 41 87 01 60
Internet : accueil-ijs@ijs92.com

www.oda.fr

